

# UFF EMERGENGE A

FONDS COMMUN DE PLACEMENT(FCP) DE DROIT FRANCAIS

## RAPPORT ANNUEL

Exercice clos le 29 septembre 2023

**Myria** Asset  
Management

**MYRIA ASSET MANAGEMENT**

Siège social : 32 avenue d'Iéna 75116 PARIS  
Société par Actions Simplifiée à Conseil de Surveillance au capital de 1 500 000 € - RCS Paris 804 047 421  
Société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des marchés financiers sous le numéro GP-4000039

# SOMMAIRE

<b>Acteurs .....</b>	<b>3</b>
<b>Caractéristiques de votre FCP et Informations concernant les placements et la gestion...</b>	<b>4</b>
<b>Autres informations.....</b>	<b>15</b>
<b>Rapport d'activité.....</b>	<b>17</b>
<b>Rapport certifié du commissaire aux comptes .....</b>	<b>21</b>

- **Comptes annuels**

- Bilan Actif
- Bilan Passif
- Hors-Bilan
- Compte de Résultat

- **Annexes aux comptes annuels**

- Règles et méthodes comptables
- Evolution de l'actif net
- Compléments d'information

- **Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels au 29 septembre 2023**

# Acteurs

## **Société de gestion : MYRIA ASSET MANAGEMENT**

Société par Actions Simplifiée à Conseil de surveillance au capital de 1 500 000 euros  
Immatriculée au Régistre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 804 047 421  
Société de gestion agréée par l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 14 octobre 2014 sous le numéro GP-14000039  
Siège social : 32 Avenue d'Iéna 75116 Paris - France

## **Dépositaire : CACEIS Bank**

Société Anonyme à Conseil d'Administration au capital de 1 280 677 691,03 euros  
Immatriculée au Régistre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 692 024 722  
Établissement de crédit agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR)  
Siège social : 89-91 rue Gabriel Péri – 92120 Montrouge  
Adresse postale : 12 place des États-Unis - CS 40083 - 92549 Montrouge CEDEX

## **Gestionnaire Comptable par délégation de la Société de gestion : CACEIS Fund Administration**

Société Anonyme au capital de 5 800 000 euros  
Immatriculée au Régistre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 420 929 481  
Siège social : 89-91 rue Gabriel Péri – 92120 Montrouge  
Adresse postale : 12 place des États-Unis - CS 40083 - 92549 Montrouge CEDEX

## **Commissaire aux comptes : RSM PARIS**, représenté par Mohamed Bennani

26, rue Cambacérès - 75008 PARIS - FRANCE

# Caractéristiques de votre FCP et Informations concernant les placements et la gestion

**FORME JURIDIQUE** : Fonds Commun de Placement (FCP) de droit Français

**FONDS MULTI-PARTS** : Non

**CODE ISIN** : FR0013192473

**CLASSIFICATION** : Le FCP est classé dans la catégorie suivante : néant

**AFFECTATION DES RÉSULTATS** : Capitalisation

## **OBJECTIF DE GESTION**

Le FCP est un OPCVM nourricier investi à hauteur de 90% minimum de son actif en parts de l'OPCVM maître EMERGENCE M. Le reste sera investi en liquidité. Le FCP a pour objectif de *« surperformer l'indicateur de référence composite (50% MSCI EMF et 50% JPM EMBI Global Diversified Composite Index) sur la durée de placement recommandée en choisissant les classes d'actifs, marchés et titres des pays émergents. »*

Sa performance pourra être inférieure à celle du maître du fait de ses frais de gestion propres.

## **INDICATEUR DE RÉFÉRENCE**

L'indicateur de référence de l'OPCVM maître auquel le porteur pourra comparer a posteriori la performance de son investissement est l'indice composite suivant (dividendes réinvestis) :

- *50% MSCI EMF (Emerging Markets Free, libellé en euro) indice actions représentatif des marchés émergents dans le monde, établi et publié par Morgan Stanley ;*
- *50% JPM EMBI Global Diversified Composite Index couvert en Euros (JPM Emerging Markets Bond Index Global) représentatif du rendement global des emprunts libellés en dollars émis par les pays émergents. Cet indice est établi et publié par JP Morgan. Il est couvert systématiquement du risque de change contre dollar.*

L'indice MSCI EMF est administré par MSCI limited et est disponible sur le site : [www.msci.com](http://www.msci.com)

L'administrateur de cet indice de référence est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA.

L'indice JPM EMBI Global Diversified est administré par J.P. Morgan et est disponible sur le site : [www.jpmorganindices.com](http://www.jpmorganindices.com). A la date de mise à jour du présent prospectus, l'administrateur de cet indice de référence n'est pas encore inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA.

Le FCP maître Emergence M est un OPCVM à gestion active dont la performance n'est pas liée à celle de l'indice mais qui l'utilise comme élément d'appréciation a posteriori de sa gestion.

## **STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT**

Le FCP qui est un OPCVM nourricier sera investi en totalité dans l'OPCVM maître Emergence M présenté ci-dessous et, à titre accessoire, en liquidités.

### **STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT**

*La stratégie de gestion est discrétionnaire quant à l'allocation d'actifs et à la sélection des valeurs.*

*Le portefeuille sera exposé directement ou indirectement de 35 à 65% en actions et autres titres donnant accès au capital. Les émetteurs sélectionnés relèveront des pays émergents (Hong Kong inclus) sans conditions, ainsi que de toute autre zone géographique, dans la limite de 35% de l'actif net et sous réserve qu'ils soient alors exposés directement ou indirectement aux pays émergents pour une partie au moins de leurs activités ou revenus.*

*Le reste du portefeuille sera principalement investi en titres de créance et instruments monétaires émis par des émetteurs relevant de pays émergents (Hong Kong inclus) sans conditions, ainsi que de toute autre zone géographique, dans la limite de 35% de l'actif net et sous réserve que les émetteurs soient alors exposés directement ou indirectement aux pays émergents pour une partie au moins de leurs activités ou revenus.*

*Le FCP pourra avoir recours à des instruments dérivés (futures et options sur taux, swaps de taux et de devises, achat/vente de devises à terme) ou à des instruments intégrant des dérivés). Le niveau maximal d'exposition de l'OPCVM aux marchés pourra être porté jusqu'à 200% de son actif net.*

*Le portefeuille sera structuré en fonction du processus de gestion suivant :*

#### Poche « Actions »

*Le gestionnaire financier vise à tirer parti d'un investissement sur le long terme en vue d'améliorer la rentabilité du portefeuille à travers un processus de sélection des valeurs axé notamment sur le potentiel de valorisation des titres ainsi que les perspectives de croissance des sociétés émettrices en comparaison des titres ou des sociétés appartenant au même secteur économique.*

#### Poche « Taux »

*Le gestionnaire financier met en œuvre un processus d'investissement qui vise à identifier les opportunités de rentabilité au sein des marchés de taux. Il est composé de 5 étapes principales :*

- Analyse fondamentale portant sur les pays et leur positionnement dans le contexte du développement économique global. Une analyse crédit des pays est conduite, en évaluant leur profil macroéconomique, leur gouvernance ainsi que la robustesse de leurs institutions microéconomiques ;*
- Evaluation de la dynamique de marché, à travers une analyse de la nature de différents instruments, de leur valeur relative, de leur liquidité et des déséquilibres existant entre l'offre et la demande ;*
- Etablissement de scénarii prévisionnels analysés mensuellement en vue de déterminer les risques futurs. La rentabilité prévisionnelle est calculée pour chaque type d'actifs en fonction de chaque pays en prenant en compte le meilleur scénario ainsi que le pire. Cela permet à la gestion de comparer les différents types d'actifs d'un pays à l'autre ;*
- Identification des instruments de taux susceptibles de délivrer la meilleure performance, en tenant compte du risque attendu. La valeur relative est également prise en considération à travers la comparaison des opportunités existantes entre les différents pays et courbes de taux ;*
- Constitution du portefeuille à travers une analyse du profil de rendement / risque de chaque actif dont l'achat est envisagé ainsi que de son impact sur le profil de rendement / risque du portefeuille, permettant la constitution d'un portefeuille diversifié et dont les risques sont contrôlés.*

#### Devises

*Selon la situation des monnaies liées aux zones géographiques, l'exposition aux devises pourra être différente de celle de l'allocation des marchés.*

*Le FCP recherchera une allocation cible équilibrée entre les actions et les taux en respectant les limites suivantes :*

- l'investissement total (titres de capital + titres de créance) ne pourra excéder 35% de l'actif pour un pays donné ;*
- le total des investissements en devises non OCDE ne pourra excéder 70% de l'actif.*

*La stratégie du fonds est conforme aux dispositions de l'article 6 du Règlement SFDR. A ce titre, aucune approche extra-financière n'est intégrée dans celle-ci. Dans la mesure où les critères ESG ne sont pas intégrés dans le processus d'investissement, la prise en compte des risques de durabilité et des incidences négatives de durabilité n'est pas pertinente pour ce fonds.*

*Par ailleurs, les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental tels que définis par le « Règlement Taxonomie ».*

## **PROFIL DE RISQUE DU FCP**

Le profil de risque du FCP est identique au profil de l'OPCVM Maître Emergence M.

*Votre argent sera investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés financiers.*

*Au travers des investissements du FCP, les risques principaux pour le porteur sont les suivants*

- **Risque de perte en capital**

*Le FCP ne bénéficie d'aucune garantie ni protection. Il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué ou que la performance du FCP diverge de l'indicateur de référence.*

- **Risque lié à la gestion discrétionnaire**

*La performance du FCP dépend à la fois des sociétés choisies par le gérant, de l'allocation d'actifs faite par ce dernier ainsi que de l'évolution des différents marchés. Il existe donc un risque que le gérant ne sélectionne pas les titres ou les marchés les plus performants et que l'allocation faite entre les différents marchés ne soit pas optimale. En cas de mauvaise anticipation du gérant concernant l'arbitrage sur la courbe de taux, la valeur liquidative peut baisser.*

- **Risque actions**

*Si les actions ou les indices auxquels le portefeuille du FCP est exposé baissent, la valeur liquidative baissera.*

*En raison des mouvements rapides et irréguliers des marchés actions, à la hausse comme à la baisse, le FCP pourra réaliser une performance éloignée de la performance moyenne qui pourrait être constatée sur une période plus longue.*

*L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le FCP investira sur des valeurs de petite capitalisation. Le cours ou l'évaluation de ces titres peut donner lieu à des écarts importants à la hausse comme à la baisse et leur cession peut requérir des délais.*

*L'exposition sur les marchés actions est de 65% au maximum.*

- **Risque de crédit**

*La valeur liquidative du FCP baissera si celui-ci détient une obligation ou un titre de créance d'un émetteur dont la qualité de signature vient à se dégrader ou dont l'émetteur viendrait à ne plus pouvoir payer les coupons ou rembourser le capital.*

*L'attention des investisseurs est appelée sur l'orientation de gestion de cet OPCVM susceptible d'investir dans des titres dont la notation est basse ou inexistante, ce qui peut accroître le risque de crédit.*

*Les opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent également entraîner un risque de crédit si la contrepartie de ces opérations fait défaut et que l'émetteur des garanties reçues déclare un défaut sur les titres de créances reçues à titre de garantie.*

- **Risque de taux**

*En cas de hausse des taux, la valeur des investissements en instruments obligataires ou titres de créance baissera, ainsi que la valeur liquidative.*

*Ce risque est mesuré par la sensibilité qui traduit la répercussion qu'une variation de 1% des taux d'intérêt peut avoir sur la valeur liquidative de l'OPCVM. A titre d'exemple, pour un OPC ayant une sensibilité de 2, une hausse de 1% des taux d'intérêt entraînera une baisse de 2% de la valeur liquidative de l'OPC. La sensibilité du portefeuille « taux » du FCP est comprise entre 0 et +8. L'exposition sur les marchés taux est de 65% au maximum.*

- **Risque lié aux marchés des pays émergents**

*Le portefeuille pourra être investi dans les pays émergents jusqu'à 100% de son actif net. Les investisseurs potentiels sont avisés que l'investissement dans les pays émergents amplifie les risques de marché et de crédit. Les mouvements de marché à la hausse comme à la baisse peuvent être plus forts et plus rapides sur ces marchés que sur les grandes places internationales.*

*Les conditions de fonctionnement et de surveillance de ces marchés peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales. La situation politique et économique de ces pays peut affecter la valeur des investissements.*

*L'exposition aux pays émergents est de 100% au maximum.*

- **Risque de change**

*Etant donné que le FCP peut investir dans des titres libellés dans des devises autres que l'euro, le porteur pourra être exposé à une baisse de la valeur liquidative en cas de variation des taux de change. Des positions en devises constituées en découplément des actifs détenus peuvent accentuer ce risque. Le FCP pourra être exposé de 0 à 100% de son actif net au risque de change.*

*Le total des investissements en devises non OCDE ne pourra excéder 70% de l'actif même si le portefeuille peut être investi jusqu'à 100% en pays émergents.*

- **Risque lié à l'utilisation des instruments dérivés**

*Dans la mesure où le FCP peut être exposé aux marchés à hauteur d'un niveau maximal de 200% de l'actif net, la valeur liquidative du fonds peut donc être amenée à baisser de manière plus importante que les marchés sur lesquels le FCP est exposé.*

- **Risque de contrepartie**

*La société de gestion pouvant utiliser des instruments financiers à terme, de gré à gré, le porteur est exposé à la défaillance d'une contrepartie ou à son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles. Cela pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.*

- **Risque de liquidité**

*L'impossibilité pour un marché financier d'absorber les volumes de transactions peut avoir un impact significatif sur le prix des actifs.*

- **Risques associés aux opérations de financement sur titres et à la gestion des garanties financières**

*L'utilisation des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres peut augmenter ou baisser la valeur liquidative de l'OPCVM. Les risques associés à ces opérations et à la gestion des garanties financières sont :*

- *Le risque de crédit : Les opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent entraîner un risque de crédit si la contrepartie de ces opérations fait défaut et que l'émetteur des garanties reçues déclare un défaut sur les titres de créances reçues à titre de garantie.*
- *Le risque de contrepartie dans la mesure où la société de gestion met en œuvre des échanges de collatéral et où l'OPCVM peut avoir recours à des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres, le porteur est exposé à la défaillance d'une contrepartie, ce qui pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.*
- *Le risque de liquidité tel que défini ci-dessus.*
- *Le risque juridique en lien avec la documentation juridique, l'application des contrats et les limites de ceux-ci.*

*Le risque lié à la réutilisation des espèces reçues en garantie : La valeur liquidative du FCP peut évoluer en fonction de la fluctuation de la valeur des titres acquis par l'investissement des espèces reçues en garantie.*

- **Risques en matière de durabilité**

*Les risques en matière de durabilité font référence à des événements ou conditions d'ordre environnemental, social, ou de gouvernance qui, s'ils se matérialisent, ont ou peuvent potentiellement avoir un impact négatif significatif sur les actifs, la situation financière, les bénéfices, ou la réputation d'une société. Ces risques peuvent notamment comprendre, mais sans s'y limiter, le changement climatique, la biodiversité, la gestion de la chaîne d'approvisionnement, la fiabilité des produits et la déontologie des entreprises.*

*De plus, des risques supplémentaires peuvent résulter des limites inhérentes aux approches en matière de critères ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance), dans la mesure où l'on observe un manque de standardisation des règles régissant les critères ESG et le reporting des indicateurs ESG par les entités souveraines ou privées. Il n'existe aucune garantie que les OPCVM/FIA qui intègrent des critères ESG au sein de leur processus d'investissement tiennent compte de l'ensemble des indicateurs pertinents à cet égard, ni aucune garantie que de tels indicateurs soient tous comparables. En outre, les OPCVM/FIA peuvent faire appel, pour leurs données ESG, à des prestataires externes spécialisés dans ce type d'analyse. Ces données peuvent s'avérer incomplètes, inexactes ou non disponibles et différer des données obtenues auprès d'autres sources.*

*Le recours à des sources de données et/ou à des prestataires différents peut, à terme, avoir un impact sur l'univers d'investissement ou sur le portefeuille et la performance de l'OPCVM/FIA.*

## **GARANTIE OU PROTECTION**

Le FCP ne fait l'objet d'aucune garantie ou protection.

## **COMPOSITION DE L'ACTIF DU FCP MAÎTRE « EMERGENCE M »**

### ➤ **Les actifs hors dérivés intégrés**

#### Actions et titres donnant accès au capital

*Le portefeuille pourra être exposé directement ou indirectement entre 35 et 65% de son actif net en actions cotées et autres titres donnant accès au capital (certificats d'investissement et de droit de vote ou bons de souscription...).*

*Les titres détenus pourront concerner tous les secteurs économiques et relèveront de toutes tailles de capitalisation. Ils pourront être libellés en toutes devises.*

#### Titres de créances et instruments du marché monétaire

*Le portefeuille pourra être exposé directement ou indirectement entre 35 et 65% de son actif net aux marchés de taux.*

*Il pourra être investi en titres de créance et instruments du marché monétaire (obligations à taux fixe, obligations à taux variable, obligations indexées sur l'inflation, titres de créance négociables, BMTN, EMTN non structurés, titres participatifs, titres subordonnés...); La durée de vie restant à courir de ces titres lors de l'acquisition pourra être supérieure ou inférieure à 6 mois.*

*Ces titres pourront être négociés sur des marchés réglementés, organisés ou de gré à gré. Les titres de créance non admis sur un marché réglementé ou organisé ne pouvant cependant représenter plus de 10% de l'actif du FCP.*

*Ces investissements pourront être libellés en toutes devises.*

*Le FCP pourra investir sans limitation en titres non notés. Il est précisé que chaque émetteur sélectionné fait l'objet d'une analyse par la société de gestion, analyse qui peut diverger de celle de l'agence de notation. Un comité de sélection des signatures valide l'intégralité des émetteurs sélectionnés qu'ils soient notés ou non notés, et statue si besoin sur la notation effectivement retenue pour chaque émetteur.*

*Les émetteurs sélectionnés relèveront indifféremment du secteur public ou du secteur privé.*

*La sensibilité du portefeuille « taux » sera comprise entre 0 et +8.*

#### Actions et parts d'OPC

*Le portefeuille pourra être investi dans la limite de 10% de l'actif :*

OPCVM de droit français

- OPCVM de droit européen
- Fonds de fonds
- Fonds nourriciers
- FIA (Fonds d'Investissement Alternatifs) de droit français
- FIA (Fonds d'Investissement Alternatifs) de droit étranger

*Ces OPC pourront appartenir aux classes « actions des pays de l'Union européenne », « actions internationales », ou encore faire l'objet d'une gestion diversifiée, et déclarant une spécificité géographique ou sectorielle, « obligations et autres titres de créance internationaux » dans le but de réaliser l'objectif de gestion, et « monétaire », ou « monétaire court terme » dans le but de gérer les excédents de trésorerie.*

➤ **Les instruments dérivés**

*Le fonds peut intervenir sur les instruments dérivés suivants :*

*Nature des marchés d'intervention*

- réglementés
- organisés
- de gré à gré

*Risques sur lesquels le Fonds désire intervenir*

- action
- taux
- change
- indice

*Natures des interventions, l'ensemble des opérations devant être limité à la réalisation de l'objectif de gestion*

- couverture du risque de taux
- couverture du risque actions
- couverture du risque de change
- options sur indices actions

*Le risque global de l'OPCVM est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement tel qu'exprimé à la section « Risque Global » ci-après.*

*Ces opérations sont traitées avec de grandes contreparties françaises ou internationales, telles que des établissements de crédit ou des banques et font l'objet d'échanges de garanties financières en espèces. Les garanties financières en espèces reçues par l'OPCVM pourront être réinvesties via des OPC, qui appartiendront notamment à la classe « monétaire court terme ».*

➤ **Les instruments intégrant des dérivés**

*Le portefeuille pourra comprendre les produits de taux callable et puttable suivants : des obligations convertibles, obligations échangeables, obligations avec bons de souscriptions, des obligations remboursables en actions. Ainsi que des droits et warrants pouvant notamment provenir du détachement de titres en portefeuille. Ces instruments seront négociés sur des marchés réglementés, organisés ou de gré à gré*

*Risques sur lesquels le Fonds désire intervenir*

- action
- taux
- devise
- change

- crédit*
- autres risques*

*Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limité à la réalisation de l'objectif de gestion*

- couverture*
- exposition*
- arbitrage*
- autre nature*

➤ ***Les dépôts***

*Le FCP ne fera pas de dépôts mais pourra détenir des liquidités à titre accessoire, dans la limite des besoins liés à la gestion des flux de trésorerie.*

➤ ***Les emprunts d'espèces***

*Le FCP pourra avoir recours à des emprunts d'espèces via un compte ouvert auprès du dépositaire du FCP, dans la limite de 10% de l'actif net. Ces emprunts sont principalement effectués dans le but d'optimiser la gestion de trésorerie et de gérer les modalités de paiement différé des mouvements d'actif et de passif.*

➤ ***Les acquisitions et cessions temporaires de titres***

- *Nature des opérations*
  - Prises et mises en pension par référence au Code monétaire et financier*
  - Prêts et emprunts de titres par référence au Code monétaire et financier*
- *Nature des interventions*
  - Gestion de la trésorerie de l'OPCVM*
  - Optimisation des revenus de l'OPCVM*
- *Types d'actifs pouvant faire l'objet de telles opérations*
  - Obligations*
  - Actions*
  - Titres de créance négociables*
  - Instruments du marché monétaire*
- *Proportion maximale d'actif sous gestion pouvant faire l'objet de telles opérations : 15% de l'actif net.*
- *Proportion attendue d'actifs sous gestion qui feront l'objet de telles opérations : entre 0 et 15% de l'actif net*
- *Effets de levier éventuels : Néant.*
- *Des informations complémentaires sur les conditions de rémunération des cessions et acquisitions temporaires de titres figurent à la rubrique « Frais et commissions ».*
- *Le choix des contreparties s'opère de façon rigoureuse parmi les intermédiaires réputés de la place sur la base de critères quantitatifs et qualitatifs. Les principaux critères de sélection portent sur leur solidité financière, leur expertise sur les types d'opérations envisagées, les clauses contractuelles générales et les clauses spécifiques portant sur les techniques d'atténuation du risque de contrepartie.*

## **CHANGEMENTS INTERVENUS**

- **Pour le fonds maître : « Emergence M »**

1er janvier 2023

- DIC PRIIPS,
- suppression des commissions de mouvement de la Société de Gestion,
- Mise à jour de la dénomination des frais administratifs externes à la société de gestion, dorénavant frais de fonctionnement et autres services
- Modification du taux de frais de gestion fixe

13 juillet 2023

- Mise à jour DIC PRIIPS

- **Pour le fonds nourricier « UFF Emergence A »**

1er janvier 2023

- DIC PRIIPS,
- suppression des commissions de mouvement de la Société de Gestion,
- Mise à jour de la dénomination des frais administratifs externes à la société de gestion, dorénavant frais de fonctionnement et autres services
- Modification du taux de frais de gestion fixe

13 juillet 2023

- Mise à jour DIC PRIIPS

## **CHANGEMENTS ENVISAGÉS**

### **Pour le fonds « Emergence M »**

23 octobre 2023

- Création de la part A code ISIN FR001400KK57 dû à l'absorption du fonds UFF Emergence A dans le fonds Emergence M.
- Modification de la stratégie d'investissement du fonds. En effet, le fonds sera désormais investi quasi-exclusivement en actions de pays émergents alors qu'il s'exposait jusqu'alors aux marchés obligataires et d'actions émergents. La nouvelle stratégie d'investissement intégrera également des critères extra-financiers et le fonds sera désormais classé Article 8 au sens de la réglementation SFDR1.

6 novembre 2023

- La dénomination de votre FCP sera également modifiée à cette occasion pour refléter le changement de stratégie. Désormais, votre FCP sera dénommé « UFF ACTIONS EMERGENTES».

## **POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION**

Préambule :

Conformément aux Directives UCITS V et AIFM, MYRIA ASSET MANAGEMENT a mis en place une politique de rémunération applicable aux collaborateurs dont les fonctions sont susceptibles d'influencer le profil de risque de la Société de Gestion ou des OPCVM et FIA gérés.

Le présent document est établi dans le prolongement de cette politique et vise à détailler les éléments quantitatifs et qualitatifs relatifs aux rémunérations versées au titre de l'exercice comptable 2022.

#### Éléments qualitatifs :

Conformément à la politique de rémunération de la Société de Gestion, la décision d'attribution des rémunérations est prise collégalement par le Conseil de Surveillance de MYRIA ASSET MANAGEMENT et présentée au comité des nominations et rémunérations de l'UFF.

Le montant de ces rémunérations est apprécié sur la base des critères qualitatifs tels que déterminés dans la politique de rémunération (exemples : évaluation qualitative des résultats et performances individuels, appréciation du respect des procédures et de l'environnement de contrôle et de conformité...).

S'agissant des rémunérations variables, elles prennent exclusivement la forme de primes exceptionnelles ayant la nature de traitements et salaires. Compte tenu des montants déterminés au titre de l'exercice 2022, aucun versement en parts d'OPCVM ou de FIA ni report de versement n'ont été mis en œuvre.

Le Conseil de Surveillance procède annuellement à une revue indépendante de la politique de rémunération et veille à son respect par la Société de Gestion et à sa conformité à la réglementation.

#### Éléments quantitatifs :

Le personnel concerné ainsi que les rémunérations afférentes sont détaillés ci-dessous.

Effectif total sur l'année 2022 : 13, dont 5 preneurs de risque.

Rémunération brute totale + montant brut primes versées au titre de l'année 2022 : 1 035 milliers d'euros, le tout ventilé de la façon suivante :

1. en fonction des catégories de personnel :

- 619 milliers d'euros versés aux preneurs de risque,
- 415 milliers d'euros versés aux autres collaborateurs,

2. en fonction de la nature de la rémunération : (Toutes typologies de collaborateurs confondues)

- 820 milliers d'euros de rémunérations fixes,
- 214 milliers d'euros de rémunérations variables

### **FRAIS**

Le fonds étant nourricier du FCP « EMERGENCE M », les actifs ont été investis en permanence à 90% minimum en parts de ce fonds et à titre accessoire, en liquidités. Pour mémoire et conformément à ce qui est indiqué dans le prospectus complet, le fait d'investir dans un fonds maître fait supporter indirectement au fonds nourricier les frais de ce dernier ».

Pour rappel, les tableaux des frais du fonds nourricier et de son maître sont les suivants :

#### **Frais du fonds nourricier**

<b>Frais facturés à l'OPCVM</b>	<b>Assiette</b>	<b>Taux barème</b>
Frais de gestion financière et Frais de fonctionnement et autres services *	Actif net	1,25 % TTC
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	(1)
Prestataires percevant des commissions de mouvement 100% Dépositaire (pour le traitement des ordres)	Prélèvement sur chaque transaction	Néant
Commission de surperformance	Actif net	Néant

(1) le détail des frais de l'OPCVM maître est présenté ci-dessous

\*Conformément à la Position-recommandation AMF DOC-2011-05, sont inclus dans les « frais de fonctionnement et autres services », les frais suivants :

- Les frais d'enregistrement et de référencement des fonds
- Les frais d'information clients et distributeurs
- Les frais des données

- Les frais de dépositaire, juridiques, audit, fiscalité, etc.
- Les frais liés au respect d'obligations réglementaires et aux reporting régulateurs

## Frais du fonds maître

<b>Frais facturés à l'OPCVM</b>	<b>Assiette</b>	<b>Taux barème</b>
<i>Frais de gestion financière et Frais de fonctionnement et autres services*</i>	<i>Actif net</i>	<i>1,26 % TTC maximum</i>
<i>Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)</i>		<i>1,00 % TTC maximum</i>
<i>Prestataires percevant des commissions de mouvement 100% dépositaire (pour le traitement des ordres)</i>	<i>Prélèvement sur chaque transaction</i>	<i>De 18,24 euros à 150 euros TTC (selon la transaction)</i>
<i>Commissions de surperformance</i>	<i>Actif net</i>	<i>12% de la performance nette annualisée supérieure à celle de l'indicateur de référence (50% MSCI EMF+ 50% JPM EMBI Global Diversified Composite Index couvert en euros) + 1,25%</i>

\*Conformément à la Position-recommandation AMF DOC-2011-05, sont inclus dans les « frais de fonctionnement et autres services », les frais suivants :

- Les frais d'enregistrement et de référencement des fonds
- Les frais d'information clients et distributeurs
- Les frais des données
- Les frais de dépositaire, juridiques, audit, fiscalité, etc.
- Les frais liés au respect d'obligations réglementaires et aux reporting régulateurs

### • Commission de surperformance :

*La commission de surperformance est calculée selon la méthode indiquée, sur la durée de l'exercice comptable, selon les modalités suivantes :*

- *Les frais de gestion variables sont provisionnés à chaque valeur liquidative. La commission de surperformance sera provisionnée en cours d'exercice et prélevée à la fin de l'exercice même en cas de performance absolue négative de l'OPC.*
- *Le supplément de performance auquel s'applique le taux de 12% TTC représente la différence entre l'actif du fonds avant prise en compte de la provision de commission de surperformance et la valeur d'un actif de référence ayant réalisé une performance égale à celle de l'indicateur de référence +1,25% sur la période de calcul et enregistrant les mêmes variations liées aux souscriptions/rachats que le fonds (ci-après l'« Actif de référence »).*
- *En cas de sous-performance du fonds par rapport à l'Actif de référence, la part des frais de gestion variables est réajustée par une reprise de provision à hauteur de la dotation existante.*
- *En cas de rachats, la quote-part de la provision de frais de gestion variables correspondant au nombre d'actions rachetées est définitivement acquise à la société de gestion. Celle-ci sera perçue à la clôture de l'exercice.*

*La commission de surperformance est prélevée suivant les conditions suivantes. À compter de l'exercice ouvert le 1er octobre 2021, toute sous-performance du fonds par rapport à l'actif de référence est compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. À cette fin, la durée cible de la période de référence de la performance est fixée à cinq ans. Une commission de surperformance ne pourra être payée que si des résultats positifs ont été enregistrés au cours de la période de référence. Toute sous-performance au cours de la période de référence de cinq ans (y compris l'exercice au cours duquel les provisions sont calculées) devrait être rattrapée avant que la commission de surperformance ne devienne exigible. Autrement dit, une commission de surperformance ne sera prélevée à la fin de l'exercice, qu'à la condition que la surperformance excède toutes les sous-performances au cours des cinq années précédentes.*

Année	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19
Surperformance nette du fonds	5%	0%	-5%	3%	2%	5%	5%	-10%	2%	2%	2%	0%	2%	-6%	2%	2%	-4%	0%	5%
Sousperformance à compenser l'année suivante	0%	0%	-5%	-2%	0%	0%	0%	-10%	-8%	-6%	-4%	0%	0%	-6%	-4%	-2%	-6%	-4%	0%
Base de calcul de la commission de surperformance	5%	0%	-5%	-2%	0%	5%	5%	0%	-8%	-6%	-4%	-4%	2%	-6%	-4%	-2%	-6%	-6%	1%
Paiement de la commission de surperformance	Oui	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Oui
1 La sous-performance de l'année 12 à reporter en année 13 est 0% (et pas -4%) du fait que la sous-performance résiduelle provenant de l'année 8 qui n'avait pas été encore compensée (-4%) n'est plus prise en compte, vu que la période de 5 ans est finie (la sous-performance de l'année 8 est compensée jusqu'à l'année 12 incluse)																			
2 La sous-performance de l'année 18 à reporter en année 19 est -4% (et pas -6%) du fait que la sous-performance résiduelle provenant de l'année 14 qui n'avait pas été encore compensée (-2%) n'est plus prise en compte, vu que la période de 5 ans est finie (la sous-performance de l'année 14 est compensée jusqu'à l'année 18 incluse)																			

*Les contributions dues pour la gestion de l'OPCVM en application du 4° du II de l'article L. 621-5-3 du code monétaire et financier sont imputées au fonds.*

*Les opérations d'acquisitions ou de cessions temporaires de titres seront réalisées dans les conditions de marché (taux correspondant à la durée d'acquisition ou de cession des titres) et les revenus éventuels seront tous intégralement acquis à l'OPCVM.*

*Les frais prélevés sur les revenus des opérations de prêts et emprunts de titres sont de :*

- 15% maximum pour la société de gestion.
- 30% maximum pour le Groupe CACEIS.

Pour information, le taux de frais courants prélevés par le fonds nourricier au titre de l'exercice clos au 29/09/2023 est de 2,61% et se décompose comme suit :

- 1,25% de frais de gestion propres au nourricier
- 1,36% de coûts induits liés à l'investissement dans le fonds Maître

# Autres informations du Fonds maître

## « EMERGENCE M »

### **EXERCICE DU DROIT DE VOTE AUX ASSEMBLÉES POUR LES TITRES DÉTENUS EN PORTEFEUILLE**

L'exercice du droit de vote pour les titres détenus dans le portefeuille est effectué en toute indépendance dans l'intérêt exclusif des porteurs de parts. Le gérant financier par délégation exerce au fil de l'eau les droits de vote attachés aux titres détenus en portefeuille selon sa propre politique d'exercice.

### **LA SÉLECTION ET L'ÉVALUATION DES INTERMÉDIAIRES ET CONTREPARTIES**

*La société de gestion déléguée, Abrdn Asset Managers Limited sélectionne ses contreparties selon un processus comportant trois étapes :*

- *Sélection initiale par le Centre d'Investissement et la Table de Négociation selon des critères préétablis.*
- *Revue par le Comité, composé des équipes « Investissement », du responsable global des Négociations, du Département du Contrôle des Risques, de Compliance et du Middle Office, sous la présidence du Directeur Général des Investissements.*
- *Approbation finale et validation par le Département du Contrôle des Risques.*

*Chaque Centre d'Investissement (gérants et analystes), conjointement avec la Table de Négociation, définit les critères de sélection utilisés pour affecter des affaires aux contreparties, qui sont validés par le Directeur Général des Investissements. Les critères, qui sont résumés dans chaque tableau d'évaluation, portent principalement sur :*

- *La qualité de la recherche*
- *L'obtention des informations en temps utile*
- *Les conseils d'achat / de vente*
- *La qualité de l'exécution*
- *La qualité des opérations de confirmation et de règlement/livraison.*

*Le Comité encourage la stabilité à long terme des critères. Il préconise en outre que les équipes Investissement utilisent des critères homogènes. La liste des contreparties est mise à jour trois fois par an (et par Centre d'Investissement). Le Comité effectue une analyse critique et fixe les objectifs commerciaux de chaque contrepartie agréée proposée par les équipes Investissement dans leurs évaluations des contreparties.*

*Le Middle Office participe au Comité de Sélection des Contreparties en fournissant une évaluation de l'efficacité des contreparties dans son domaine d'activité et possède un droit de veto sur l'interdiction temporaire de travailler avec une contrepartie si sa prestation n'est pas jugée satisfaisante en termes de services (règlement/livraison). Le vote aboutit à un classement des Contreparties et des objectifs de commissions sont fixés pour chacune d'entre elles. Les contreparties seront divisées en trois groupes au maximum. La majorité des transactions doit être affectée au Groupe 1, d'un nombre limité, tandis que le Groupe 2 comprendra un nombre plus important de contreparties et obtiendra un volume d'affaires considérablement inférieur à celui du Groupe 1. Le même principe s'applique aux contreparties du Groupe 3 comparativement au Groupe 2.*

*Toutes les contreparties doivent être autorisées par le Département du Contrôle des Risques (ce dernier analysera la notation de crédit de la contrepartie et fixera des paramètres de crédit). Cette liste sera ultérieurement approuvée par le Comité Exécutif du gestionnaire financier.*

*Le département Déontologie est ensuite informé de la liste de façon à limiter son contrôle aux contreparties agréées auxquelles le gestionnaire financier fait appel.*

## **RISQUE GLOBAL**

La méthode de calcul du risque global de l'OPCVM maître Emergence M est celle du calcul de l'engagement telle que définie à l'article 411-73 et suivants du Règlement Général de l'AMF.

Le niveau maximal d'exposition de l'OPCVM aux marchés pourra être porté jusqu'à 200% de son actif net.

## **CRITÈRES ESG**

Les informations sur les critères environnementaux, sociaux, et de qualité de gouvernance dans la politique d'investissement de cet OPCVM sont disponibles sur le site Internet de la société de gestion :

[www.myria-am.com](http://www.myria-am.com)

## **POLITIQUE DE DISTRIBUTION**

Capitalisation pure.

Le Conseil de surveillance de la société de gestion statue chaque année sur l'affectation du résultat net ainsi que des plus-values réalisées et peut décider de leur capitalisation.

## **TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE**

Compte tenu de la nature de la gestion financière du FCP, la société de gestion n'utilise aucune technique de gestion efficace de portefeuille.

## **TRANSPARENCE DES OPERATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA REUTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS – REGLEMENT SFTR – EN DEVISE DE COMPTABILITE DE L'OPC (EUR).**

Au cours de l'exercice l'OPC n'a pas fait l'objet d'opération relevant de la réglementation SFTR.

# Rapport d'activité du Fonds maître

## « EMERGENCE M »

### **LE RAPPORT ANNUEL DE ABRDN ASSET MANAGEMENT** **OCTOBRE 2022- SEPTEMBRE 2023**

#### Analyse du marché

*Les actifs des marchés émergents ont progressé au cours de ces 12 mois.*

*Une série agressive de hausses de taux par la Réserve fédérale américaine (Fed) afin de juguler l'inflation a suscité des inquiétudes quant à un ralentissement potentiel de l'économie américaine. La Fed a relevé les taux d'intérêt de 75 points de base (pb) en novembre et de 50 pb en décembre. En mars, la faillite de la Silicon Valley Bank et de la Signature Bank aux États-Unis a été suivie par le sauvetage de Crédit Suisse par le biais d'une fusion avec UBS. Malgré les craintes d'un ralentissement, un marché du travail exceptionnellement résilient ainsi que des niveaux d'inflation modérés au fur et à mesure que l'année avançait, ont ravivé l'optimisme des marchés quant à un atterrissage en douceur de la plus grande économie du monde et alimenté l'espoir que la Fed pourrait approcher de la fin de son cycle de resserrement monétaire. Vers la fin de la période, le sentiment des investisseurs s'est déplacé vers les inquiétudes concernant une durée plus longue des taux d'intérêt américains élevés, ce qui a poussé le dollar américain à la hausse et assombri les perspectives des marchés émergents.*

*En Chine, l'optimisme initial entourant la réouverture du pays s'est estompé lorsqu'il est devenu évident que le rythme de la reprise de la consommation intérieure serait plus lent que ce que le marché avait prévu. Les autorités sont intervenues pour accélérer la reprise. La Banque populaire de Chine a apporté son soutien en abaissant les taux tout en exhortant les prêteurs à augmenter les prêts. Le gouvernement, quant à lui, a mis en place des mesures de relance ciblées pour accroître la demande de consommation intérieure, soutenir le secteur immobilier et améliorer les marchés de capitaux du pays. La vague de mesures politiques semble commencer à porter ses fruits vers la fin de la période, dans un contexte de signes de stabilisation de l'économie. Cela ne veut pas dire que la Chine est encore tirée d'affaire. Des défis subsistent, principalement en raison des vents contraires dans le secteur immobilier. D'autres mesures d'assouplissement sont probables si les ventes de maisons restent atones au cours des prochains mois.*

#### Analyse de la performance

*La poche actions des marchés émergents du Fonds a progressé de +2,64 % sur l'année contre +3,35 % pour l'indice de référence actions. Le principal frein aux rendements relatifs a été la Chine. Nos titres axés sur la consommation intérieure ont déçu en raison d'un rythme de reprise économique plus lent que prévu en Chine à la suite de la réouverture post-Covid.*

*China Tourism Group Duty Free a été le principal détracteur du segment des actions, plombé par la faiblesse des ventes hors taxes pour les fêtes de fin d'année à Hainan au cours de la période. Le concessionnaire de voitures de luxe Zhongsheng Group a été confronté à la pression de la faiblesse de la confiance des consommateurs et à la faiblesse des ventes de voitures. Le fabricant de condiments Foshan Haitian et LONGi Green Energy ont également nui à la performance relative : nous avons abandonné les deux titres au cours de l'année en raison d'une conviction décroissante.*

*La sélection positive de titres au Brésil et au Mexique a contribué à compenser une partie de l'impact négatif sur la performance relative de notre exposition à la Chine et à Hong Kong. Nos titres au Mexique et au Brésil ont été soutenus par le sentiment positif du marché, les indicateurs économiques et la vigueur de la consommation intérieure s'étant révélés encourageants. Le Mexique bénéficie également des tendances en matière de délocalisation de proximité en raison d'un effort mondial des entreprises pour diversifier leurs chaînes d'approvisionnement afin de mieux gérer leur dépendance à l'égard de la*

*Chine. Le prêteur mexicain Banorte et le conglomérat FEMSA ont été parmi les principaux contributeurs, tandis que l'acteur brésilien du commerce électronique MercadoLibre a progressé grâce aux fortes tendances de la consommation intérieure et à la force concurrentielle.*

*La sous-pondération du portefeuille au Moyen-Orient, où le sentiment du marché a été dominé par la volatilité des prix de l'énergie, a également joué en faveur du portefeuille. Vers la fin de la période, les prix du pétrole ont dépassé les 90 \$ US le baril. Au cours de cette période, nous avons établi une position dans Saudi Arabian Oil Group (Aramco), ce qui a contribué aux rendements relatifs. Nous pensons qu'Aramco devrait générer des flux de trésorerie significatifs sur le long terme en raison des ses actifs de production de pétrole de haute qualité à bas prix. De même, nous avons introduit et renforcé notre position dans le nom français de l'énergie TotalEnergies, ce qui a également apporté une valeur ajoutée. Une part importante de l'actif de la société est constituée de marchés émergents.*

*En ce qui concerne la dette émergente, la poche obligataire a progressé de +5.75% contre +5.48% pour l'indice de référence obligataire. Notre exposition hors indice de référence aux Bahamas et notre surpondération de la Tunisie ont contribué à la performance, tout comme la sélection de titres au Mexique, en République dominicaine et en Indonésie. À l'inverse, notre faible exposition au Sri Lanka, notre sous-pondération au Salvador et notre sélection de titres en Arabie saoudite et au Qatar ont nui à notre performance.*

#### Analyse du portefeuille

*En ce qui concerne l'activité du fonds, il y a eu plusieurs transactions clés sur les actions des marchés émergents au cours de la période, dont certaines ont été mentionnées ci-dessus. Nous avons également établi des positions dans la société chinoise de services financiers China International Capital Corp, qui est bien placée pour saisir les occasions d'affaires découlant des réformes du marché des capitaux du pays, aux côtés du fournisseur taiwanais de solutions de mise en réseau Accton Technology et de la société de semi-conducteurs sans usine MediaTek. De plus, nous avons acheté le plus grand constructeur naval au monde, Korea Shipbuilding & Offshore Engineering, qui est bien positionné pour profiter des tendances positives de l'industrie.*

*En Amérique latine, nous avons lancé le producteur de produits chimiques de spécialité Sociedad Quimica y Minera de Chile, qui bénéficie de la pénétration croissante des véhicules électriques et des solutions de stockage d'énergie, et Southern Copper, qui possède certains des meilleurs actifs miniers de cuivre au monde. Nous avons quitté Grupo Mexico au profit de Southern Copper, car ce dernier offre une exposition plus directe au cuivre. Au Brésil, nous avons acheté Itausa pour obtenir une exposition au prêteur Itau à un rabais intéressant, ainsi que la société pétrolière et gazière indépendante Prio, compte tenu de sa génération attrayante de flux de trésorerie disponibles.*

*Enfin, nous avons ajouté la banque saoudienne Al Rajhi, qui est bien placée pour bénéficier de la forte croissance des prêts hypothécaires du pays. Par ailleurs, notre participation dans le fournisseur indien de financement du logement HDFC a été convertie en actions de HDFC Bank après la fusion des deux entités.*

*Nous avons cédé nos positions sur Banco Bradesco, Banco Santander Chile, Bank of the Philippine Islands, China Merchants Bank et Kasikornbank. Nous avons également vendu JD.com, PTT Exploration and Production, Rumo, Sungrow Power Supply, Vodacom Group et Yunnan Energy New Material.*

*En ce qui concerne la dette émergente, nous avons au global augmenté la duration en vendant nos obligations Argentine 2030 et acheter les échéances 2038 et 2041 ainsi que des obligations roumaines 2041 et des obligations saoudiennes 2049. Au cours de la deuxième moitié de la période considérée, nous avons augmenté notre exposition au Kenya, à l'Égypte, à l'Équateur et au Honduras à la suite d'une transaction avec le Fonds monétaire international (FMI). Nous avons également prolongé la duration en Indonésie et au Mexique et augmenté le risque en ajoutant au Pérou et en achetant des obligations guatémaltèques échues en 2033. Nous avons participé à une nouvelle émission libellée en dollars américains des Émirats arabes unis et à une nouvelle émission libellée en euros de Roumanie. En monnaie locale, nous avons ajouté de la duration en passant des obligations uruguayennes 2028 à une nouvelle émission uruguayenne 2033.*

*Côté ventes, nous avons pris des bénéfiques en Tunisie, où les prix des obligations ont grimpé après les pourparlers avec le FMI. Nous avons également retiré notre position en Biélorussie et réduit notre exposition à la Croatie, à l'Arménie et à la Côte d'Ivoire. En juin, nous avons réduit nos positions à long terme en Argentine et nous nous sommes retirés de la Turquie et de l'Irak. Plus tard dans la période, nous avons réduit notre exposition au Bahreïn, aux Philippines, au Pakistan et au Sénégal.*

*Du côté des entreprises, nous avons couvert notre sous-pondération de KazMunayGas, la compagnie pétrolière et gazière publique du Kazakhstan. Début 2023, nous avons réduit notre position dans le site marchand brésilien B2W Digital après l'annonce récente de la dégradation de sa note de crédit. Nous avons également ajouté à la société pétrochimique mexicaine Braskem Idesa, nous sommes passés des obligations colombiennes 2033 aux obligations 2033 d'Ecopetrol et nous avons vendu des obligations chiliennes 2034 pour nous aider à financer notre participation à une nouvelle émission de Chile Electricity. Enfin, nous avons réduit notre exposition aux obligations 2050 de Saudi Aramco. En monnaie locale, nous avons participé à une émission de la banque de développement Asian Infrastructure Investment Bank.*

### Perspectives

*Les évolutions récentes laissent entrevoir des perspectives encourageantes pour les actions émergentes. L'inflation se rapprochant désormais de l'objectif dans un certain nombre de pays émergents, nous sommes au début d'un cycle d'assouplissement monétaire. En outre, la Chine est de plus en plus déterminée à soutenir la croissance économique, ce qui devrait contribuer à stabiliser le secteur immobilier et à rétablir la confiance.*

*Dans l'ensemble, nos entreprises produisent des résultats qui, selon nous, seront récompensés par le marché. Nous nous attendons à ce que nos positions plus axées sur le marché intérieur en Chine, qui ont pesé sur la performance depuis le début de l'année, s'améliorent à mesure que l'économie se stabilise et se redresse. Le portefeuille continue de cibler les entreprises aux caractéristiques de qualité discernables, qui sont capables de générer des flux de trésorerie à long terme, qui augmentent leurs bénéfiques et qui se caractérisent par un pouvoir de fixation des prix et un faible taux d'endettement.*

*En ce qui concerne la dette émergente, le mois de septembre a été faible, les spreads des pays émergents restent relativement contenus après la forte reprise observée en juin et juillet. Les spreads restent bien en deçà des niveaux observés en mars-mai 2023 (crise bancaire régionale aux États-Unis) alors que les espoirs d'un atterrissage en douceur se poursuivent. Les préoccupations plus générales concernant les perspectives économiques du crédit dans les pays développés, en particulier alors que les entreprises sont confrontées à un mur des échéances dans un environnement de taux d'intérêt plus élevés, pourraient nuire aux valorisations relatives des pays émergents. Toutefois, si les spreads se rapprochent des prix dans les anticipations d'une récession, une baisse du taux terminal de la Fed et la fin de l'exception américaine en termes de croissance pourraient être bénéfiques pour les pays émergents. Toutefois, des vents contraires subsistent pour la dette émergente en monnaie locale, avec la persistance du dollar américain fort, tirée par la hausse des taux directeurs américains, créant un environnement difficile pour les banques centrales des pays émergents. La hausse des prix de l'énergie peut exercer une pression sur la balance des paiements des importateurs nets d'énergie, ce qui pourrait également entraver les progrès en matière d'inflation dans les économies où les composantes énergétiques constituent une part importante du panier de consommation. Le scénario idéal pour les pays émergents repose à la fois sur la trajectoire actuelle des taux de la Fed et sur l'atterrissage en douceur prévu par le président de la Fed, Jerome Powell, qui se traduiront par un ralentissement de la croissance aux États-Unis et une baisse du cours du dollar. Les deux scénarios qui pourraient donner lieu à une aversion au risque prendraient la forme d'un taux terminal plus élevé dû à une inflation qui se maintiendrait à un niveau élevé plus longtemps aux États-Unis ou d'une forte baisse des rendements obligataires en conséquence des risques qui pèsent sur la stabilité du système financier.*

### **Performances**

Sur l'exercice arrêté au 29 septembre 2023, le fonds a réalisé une performance de 2,85% contre 4,14 pour le fonds maître, sur 12 mois contre 5,48% pour son indice de référence.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

# Rapport certifié du commissaire aux comptes



**RSM Paris**

26, rue Cambacérés

75 008 Paris

France

Tél.: +33 (0) 1 47 63 67 00

Fax: +33 (0) 1 47 63 69 00

[www.rsmfrance.fr](http://www.rsmfrance.fr)

## **UFF EMERGENCY A**

### **FONDS COMMUN DE PLACEMENT**

*Régi par le livre II du Code monétaire et financier*

### **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le **29 SEPTEMBRE 2023**

## Aux porteurs de parts,

### 1. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif **UFF EMERGENCE A** constitué sous forme de fonds commun de placement relatifs à l'exercice clos le **29 septembre 2023**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

### 2. FONDEMENT DE L'OPINION

#### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> octobre 2022 à la date d'émission de notre rapport.

### 3. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### 4. VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

## 5. RESPONSABILITÉS DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds commun de placement ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

## 6. RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds commun de placement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 12 janvier 2024

**RSM PARIS**

Société de Commissariat aux Comptes  
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Mohamed BENNANI'.

**Mohamed BENNANI**  
Associé

**BILAN ACTIF AU 29/09/2023 EN EUR**

	<b>29/09/2023</b>	<b>30/09/2022</b>
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>50 121 444,95</b>	<b>52 829 970,12</b>
<b>OPC MAÎTRE</b>	<b>50 121 444,95</b>	<b>52 829 970,12</b>
<b>Instruments financiers à terme</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
<b>CRÉANCES</b>	<b>7 576,17</b>	<b>0,00</b>
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	7 576,17	0,00
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>46 124,42</b>	<b>103 371,30</b>
Liquidités	46 124,42	103 371,30
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>50 175 145,54</b>	<b>52 933 341,42</b>

## BILAN PASSIF AU 29/09/2023 EN EUR

	29/09/2023	30/09/2022
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	50 899 401,74	52 601 401,78
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-140 569,80	1 055 664,19
Résultat de l'exercice (a,b)	-634 615,01	-781 241,32
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *</b>	<b>50 124 216,93</b>	<b>52 875 824,65</b>
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Instrument financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
<b>DETTES</b>	<b>50 928,61</b>	<b>57 516,77</b>
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	50 928,61	57 516,77
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>50 175 145,54</b>	<b>52 933 341,42</b>

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

## HORS-BILAN AU 29/09/2023 EN EUR

	29/09/2023	30/09/2022
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00

## COMPTE DE RÉSULTAT AU 29/09/2023 EN EUR

	29/09/2023	30/09/2022
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	1 462,67	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
<b>TOTAL (1)</b>	<b>1 462,67</b>	<b>0,00</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	0,00	425,42
Autres charges financières	0,00	0,00
<b>TOTAL (2)</b>	<b>0,00</b>	<b>425,42</b>
<b>RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)</b>	<b>1 462,67</b>	<b>-425,42</b>
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	667 407,19	817 248,77
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)</b>	<b>-665 944,52</b>	<b>-817 674,19</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	31 329,51	36 432,87
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
<b>RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)</b>	<b>-634 615,01</b>	<b>-781 241,32</b>

# ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

## 1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

### Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

### **OPC détenus :**

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

### **Instruments financiers à terme :**

#### **Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

#### **Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

##### **Les Swaps :**

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

##### **Engagements Hors Bilan :**

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

### **Frais de gestion**

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0013192473 - Part UFF EMERGENCE A : Taux de frais maximum de 1,25 % TTC.

### **Affectation des sommes distribuables**

#### **Définition des sommes distribuables**

Les sommes distribuables sont constituées par :

#### **Le résultat :**

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus. Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

#### **Les Plus et Moins-values :**

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

#### **Modalités d'affectation des sommes distribuables :**

<b>Part(s)</b>	<b>Affectation du résultat net</b>	<b>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</b>
Parts UFF EMERGENCE A	Capitalisation	Capitalisation

## 2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/09/2023 EN EUR

	29/09/2023	30/09/2022
<b>ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE</b>	<b>52 875 824,65</b>	<b>78 835 852,81</b>
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	2 478 582,35	2 453 496,94
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-6 814 929,79	-10 534 919,11
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	10 923,40	1 170 109,55
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-158 033,46	-26 274,92
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Frais de transactions	-1 872,00	-1 848,00
Différences de change	0,00	0,00
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	2 399 666,30	-18 202 918,43
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>-1 734 629,14</i>	<i>-4 134 295,44</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>4 134 295,44</i>	<i>-14 068 622,99</i>
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-665 944,52	-817 674,19
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
<b>ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>50 124 216,93</b>	<b>52 875 824,65</b>

### 3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

#### 3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

### 3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

### 3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(\*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
<b>HORS-BILAN</b>										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(\*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

### 3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>ACTIF</b>								
OPC Maître	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>PASSIF</b>								
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

### 3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/09/2023
<b>CRÉANCES</b>		
	Ventes à règlement différé	7 576,17
<b>TOTAL DES CRÉANCES</b>		<b>7 576,17</b>
<b>DETTES</b>		
	Frais de gestion fixe	50 928,61
<b>TOTAL DES DETTES</b>		<b>50 928,61</b>
<b>TOTAL DETTES ET CRÉANCES</b>		<b>-43 352,44</b>

### 3.6. CAPITAUX PROPRES

#### 3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Parts souscrites durant l'exercice	27 233,0411	2 478 582,35
Parts rachetées durant l'exercice	-75 044,6602	-6 814 929,79
Solde net des souscriptions/rachats	-47 811,6191	-4 336 347,44
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	562 545,1619	

#### 3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

### 3.7. FRAIS DE GESTION

	29/09/2023
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	667 407,19
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,25
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

### 3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

#### 3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

#### 3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

### 3.9. AUTRES INFORMATIONS

#### 3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/09/2023
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

#### 3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/09/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

#### 3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/09/2023
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			50 121 444,95
Instruments financiers à terme	FR0011365766	EMERGENCE M	50 121 444,95
<b>Total des titres du groupe</b>			<b>50 121 444,95</b>

### 3.10. TABLEAU D'AFFECTION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/09/2023	30/09/2022
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	-634 615,01	-781 241,32
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>-634 615,01</b>	<b>-781 241,32</b>

	29/09/2023	30/09/2022
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-634 615,01	-781 241,32
<b>Total</b>	<b>-634 615,01</b>	<b>-781 241,32</b>

**Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes**

	29/09/2023	30/09/2022
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-140 569,80	1 055 664,19
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>-140 569,80</b>	<b>1 055 664,19</b>

	29/09/2023	30/09/2022
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-140 569,80	1 055 664,19
<b>Total</b>	<b>-140 569,80</b>	<b>1 055 664,19</b>

### 3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	30/09/2019	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022	29/09/2023
Actif net en EUR	88 291 226,10	74 410 494,01	78 835 852,81	52 875 824,65	50 124 216,93
Nombre de titres	853 255,2328	744 452,0763	686 028,7459	610 356,7810	562 545,1619
Valeur liquidative unitaire	103,47	99,95	114,91	86,63	89,10
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,52	1,28	2,81	1,72	-0,24
Capitalisation unitaire sur résultat	-1,24	-1,24	-1,44	-1,27	-1,12

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Organismes de placement collectif</b>				
<b>OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>				
<b>FRANCE</b>				
EMERGENCE M	EUR	46 389,4164	50 121 444,95	99,99
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>50 121 444,95</b>	<b>99,99</b>
<b>TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>			<b>50 121 444,95</b>	<b>99,99</b>
<b>TOTAL Organismes de placement collectif</b>			<b>50 121 444,95</b>	<b>99,99</b>
<b>Créances</b>			<b>7 576,17</b>	<b>0,02</b>
<b>Dettes</b>			<b>-50 928,61</b>	<b>-0,10</b>
<b>Comptes financiers</b>			<b>46 124,42</b>	<b>0,09</b>
<b>Actif net</b>			<b>50 124 216,93</b>	<b>100,00</b>

<b>Parts UFF EMERGENCE A</b>	<b>EUR</b>	<b>562 545,1619</b>	<b>89,10</b>
------------------------------	------------	---------------------	--------------